

Conducteurs d'engins : travaux publics et carrières



Indispensable sur le chantier, le conducteur d'engins de travaux publics et carrières prépare le terrain pour les travaux de terrassements ou de nivellement.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier, au volant d'un de ces engins, il est capable de :

- préparer et déblayer le terrain en débroussaillant, dessouchant, créant des pistes de circulation ;
- réaliser des travaux de terrassements ou de nivellement en manipulant de grosses quantités de terre, pierres ou graviers.

Il s'agit alors de pousser la terre, de creuser des tranchées, de compacter des matériaux avec le plus souvent une pelle mécanique.

Il assure également l'entretien et la maintenance ainsi que les dépannages simples : changer une lame de coupe ou régler la tension d'un train de chenille.

Des connaissances en topographie lui sont indispensables pour reporter les dimensions d'un ouvrage sur le terrain. Il sait apprécier les distances, les reliefs et connaît parfaitement l'organisation du chantier. Lire, analyser, décoder les plans de terrassement et les documents techniques font partie de ces compétences.

Sur le chantier, il doit accepter de vivre au rythme des travaux et d'exercer son activité en équipe. Les délais sont impératifs et, pour les respecter, il est souvent amené à faire des heures supplémentaires. Il se déplace parfois loin de chez lui, certaines entreprises de travaux publics envoient leurs équipes dans toute la France, voire à l'étranger.

↩ Débouchés

Le conducteur est un ouvrier qualifié chargé de conduire tout type d'engins. Il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier au sein d'une entreprise routière, de canalisations, de terrassement ou de carrières.

Dans le secteur des travaux publics, la mécanisation est une nécessité. Elle permet la réalisation de travaux importants dans des délais toujours plus courts. Un matériel performant est donc indispensable à la compétitivité des entreprises, d'où une demande forte de bons conducteurs d'engins. Nombre d'employeurs du secteur rencontrent d'ailleurs des difficultés à recruter.

Avec des compétences techniques et de l'expérience, le conducteur peut devenir chef d'équipe, voire chef de chantier. En approfondissant ses compétences techniques, il peut devenir mécanicien.

↩ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}.

↩ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

– Activités annexes, coeff. 4

Domaine général :

- Français - histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Langue vivante

Enseignements professionnels

- **conduite d'engins** : pelle, bouteur, chargeuse sur chenilles, tractopelle, tombereau, décapeuse, dragline, niveleuse, finisseur, chargeuse, chariot télescopique de chantier et compacteur. Ils font du terrassement, réalisent des tranchées, apprennent à poser buses, regards et tuyaux, à remblayer les tranchées.
- **mécanique** : fonctionnement du moteur, des transmissions, des circuits électriques et hydrauliques, du dispositif de freinage. Il s'agit d'effectuer l'entretien des engins (changer les filtres à gasoil, démonter des courroies, vérifier l'état des ampoules) et d'apprendre à réparer provisoirement une panne ;
- **topographie** : notions nécessaires pour implanter des ouvrages et apprendre à se servir de décamètres, de fils à plomb, de niveaux optiques, de nivelettes, etc. À partir d'un plan, être capable de reporter des distances, des angles droits, des altitudes sur le terrain ;
- **connaissance des sols**, résistance d'un terrain et sa capacité à porter les engins ;
- **sécurité au travail**, pour apprendre à effectuer la signalisation et le balisage d'un chantier, à respecter les règles de circulation des engins, à porter les équipements de protection individuelle.

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 18 présents, 17 admis (soit 94.44% de réussite).

En 2018 : 16 candidats inscrits, 16 présents, 14 admis (soit 87,50% de réussite)

En 2019 : 17 candidats inscrits, 17 présents, 14 admis (soit 82,35 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 18 candidats présents, 18 candidats admis (soit 100% de réussite).

En 2019 : 21 candidats présents, 21 candidats admis (soit 100% de réussite).

En 2019 : 41 présents, 37 admis (soit 91.2% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Domaine professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'un ouvrage, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la – Prévention santé environnement)

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Travaux Publics
- Bac pro Maintenance des matériels option B : travaux publics et de manutention
- Brevet professionnel (BP) Conducteur d'engins de chantier de travaux publics
- Mention complémentaire (MC) Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Lanuejols

Association Régionale de formation de l'Aigoual **A**

34 Pézenas

Lycée professionnel Charles Alliès (*public*)

Académie de Toulouse

12 Millau

Lycée Jean Vigo **formation en 1 an**

31 Bessières

CFA Unicem Occitanie **A**

32 Auch

Lycée polyvalent Le Garros (*public*)

32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom « Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction »
- Zoom sur les métiers « Les métiers du bâtiment »
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

[05.65.60.98.20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:05.65.60.98.20-cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr